



AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

SF17C303

## EXPORTATIONS D'ARMEMENT.

### La France doit agir en responsabilité

*Le ministère des Armées a rendu public le 7 juillet la dernière édition du Rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement de la France couvrant l'année 2016 et a transmis le 3 juillet, au Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (TCA) son second rapport annuel relatif aux exportations et importations effectuées la même année. Si la complémentarité des deux documents est incontestable, l'opacité des ventes d'armes, munitions et équipements connexes semble bien rester le dogme des autorités françaises. Amnesty international restera mobilisée pour que le Parlement exerce enfin un contrôle et organise un véritable débat démocratique sur la politique d'exportation de la France.*

Amnesty International constate une nouvelle fois que le Rapport au Parlement est avant tout un instrument d'évaluation de la performance commerciale et industrielle des entreprises de l'armement.

En aucun cas, il ne s'agit d'un document conçu pour permettre à la société civile comme aux parlementaires d'évaluer pleinement le respect par la France de ses engagements internationaux que sont la Position commune du Conseil de l'Union européenne (UE), définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires (adoptée en 2008)<sup>1</sup>, et le Traité sur le commerce des armes (entré en vigueur le 24 décembre 2014). Ces différents textes juridiquement contraignants visent à empêcher que des armes ne soient transférées dès lors qu'il existe un risque qu'elles puissent servir à faciliter ou à commettre des violations graves des droits humains, du droit international humanitaire ou à être utilisées à des fins de répression interne.

La transparence implique que, pour prouver que la France respecte les dispositions du Traité sur le commerce des armes ou encore de la Position commune, le ministère des Armées fournisse des informations précises, exhaustives, récentes et publiques sur les exportations, importations et tous les autres transferts internationaux d'armes classiques. Enfin, l'exercice de transparence doit également permettre de rendre compte du cadre juridique national existant. Si tel est le cas concernant ce dernier point, il est frappant de constater combien la méthodologie du rapport n'a que peu évolué concernant les informations liées aux exportations.

À aucun moment, le rapport ne fournit d'informations concernant les destinataires finaux des armes (armée, police, ou autres), l'utilisation finale des biens transférés (maintien de l'ordre, défense du territoire, ou autres), les types et quantités d'armes exportées, les dates de commande et de livraison ou encore les refus à l'exportation par pays et leurs motivations détaillées. À la seule lecture de rapport, il est impossible de savoir ce que vend exactement la France et à qui, dans le pays destinataire. Si le rapport annuel fait au Secrétariat du TCA a un mérite, c'est celui de compléter l'information du rapport annuel au Parlement en précisant les types d'armes livrées et en quelles quantités. Mais encore faudrait-il que ce dernier fasse un lien vers le rapport annuel au Parlement pour que l'effet joue à plein. Amnesty International appelle le ministre des Armées à améliorer le rapport annuel au Parlement de façon à pallier aux lacunes mentionnées ci-dessus et invite le Parlement à agir également en ce sens, car il est la base de tout débat démocratique.

---

<sup>1</sup> On se référera dans la suite du document à la « Position commune ».

Cet exercice est indispensable pour comprendre pourquoi des pays sous embargo font partie des 20 premiers clients de la France. Il doit permettre également de comprendre comment des pays connus pour la commission de violations graves des droits humains (Égypte) et du droit international humanitaire (pays membres de la coalition militaire engagée au Yémen) font partie là aussi des 20 premiers clients de la France, en dépit des obligations internationales pesant sur la France en matière de ventes d'armes.

**Embargos sur les armes**<sup>2</sup>. Amnesty International est préoccupée par le fait que des pays faisant l'objet d'un embargo sur les armes de l'UE font partie des clients de la France, sans autre forme d'explication. Il en est ainsi de la Chine (depuis 1989) et de la Russie (depuis 2014) qui figurent parmi les 20 premiers clients de la France sur la période 2007-2016, au 15<sup>ème</sup> rang pour la Chine et au 12<sup>ème</sup> rang pour la Russie. Alors que le salon du Bourget s'est tenu du 19 au 25 juin derniers, des exposants de ces pays étaient présents. Du reste leur participation à ce type de salon n'est pas interdite, mais comment ne pas voir cela comme une remise en cause de l'esprit des sanctions. Enfin, en matière d'embargo, Amnesty International appelle le nouveau gouvernement à inscrire à l'ordre du jour du Sénat le projet de loi relatif à la violation des embargos et autres mesures restrictives, dont l'examen et l'adoption n'a été que trop longtemps bloquée et retardée<sup>3</sup> depuis le début des années 2000.

Amnesty International insiste vivement pour qu'il en soit ainsi. Pour la première fois depuis très longtemps, le rapport au Parlement n'y fait aucune référence, se contentant d'indiquer que toute violation d'embargo est un délit, alors même que le gouvernement précédent et son ministre de la Défense reconnaissaient que le dispositif français était insuffisant pour réprimer de manière efficace les violations d'embargo sur les armes.

De même, il apparaît que la France a renoncé à mieux contrôler les courtiers et autres intermédiaires, qui sont souvent à l'origine des violations d'embargo. En effet, le projet de loi relatif aux activités d'intermédiation n'est plus mentionné<sup>4</sup> dans le rapport. Le renoncement à ce texte, qui a plusieurs années d'existence à l'état de projet, est le symbole des atermoiements français dans la perspective d'un renforcement du contrôle en matière d'exportation d'armement.

**Des armes qui alimentent une répression interne féroce.** À la faveur des événements du « 25 janvier 2011 » qui ont ébranlé l'Égypte et jusqu'à maintenant, la France n'a jamais vendu autant d'armes qu'elle n'a pu le faire à ce pays au cours des 40 années précédentes. L'Égypte est le quatrième client de la France sur la période 2007-2016. Sous couvert de lutte contre le terrorisme et en dépit des conclusions du Conseil de l'UE du 21 août 2013<sup>5</sup>, la France a continué à fournir des armes et des équipements pouvant servir à des fins de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre, faisant d'elle un complice de la répression<sup>6</sup>. Pourtant, les forces de sécurité continuent de mener une répression interne particulièrement féroce, et elles agissent quasiment en toute impunité. Le recours excessif à la force, les arrestations arbitraires massives, la torture et les disparitions forcées font à présent partie du mode opératoire des forces de sécurité.

Récemment, Amnesty International a pu confirmer que des membres de l'armée égyptienne se sont rendus responsables d'au moins sept homicides illégaux, dont les homicides à bout portant d'un homme non armé et d'un mineur de 17 ans, présentés comme des « terroristes »<sup>7</sup>. Ces actes s'apparentent à des exécutions extrajudiciaires et constituent une pratique inquiétante qui semble bien établie dans le nord du Sinaï. La France fait partie de ces Etats qui transfèrent des armements pouvant être utilisés par les militaires dans le nord du Sinaï, sans pour autant assurer aucun contrôle ni aucun suivi pour déterminer dans quelle mesure ils risquent de servir à commettre ou à favoriser de graves violations des droits humains. C'est pourtant dans ce contexte que la France a délivré des licences d'exportation en 2016 pour la fourniture d'armes légères, d'armes à canon lisse d'un calibre supérieur à 20 mm, de munitions, ainsi que de véhicules blindés.

<sup>2</sup> Voir aussi : « [Le sort des populations civiles livrées aux vendeurs d'armes](#) », 2 juillet 2017, [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)

<sup>3</sup> Voir le dossier législatif : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl05-205.html>

<sup>4</sup> Voir le dossier législatif : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl06-323.html>

<sup>5</sup> « *Les États membres ont décidé de suspendre les licences d'exportation vers l'Égypte de tous les équipements qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne, de réévaluer les licences d'exportation des équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC et de réexaminer l'assistance qu'ils apportent à l'Égypte dans le domaine de la sécurité* ».

<sup>6</sup> Amnesty International : « *Union européenne. Il faut mettre fin aux transferts d'armes vers l'Égypte afin qu'ils ne puissent plus favoriser des homicides et la torture* », 25 mai 2016.

<sup>7</sup> Amnesty International : « [Égypte. Une vidéo montrant des exécutions extrajudiciaires offre un aperçu des violations commises par l'armée dans le nord du Sinaï](#) », 25 avril 2017.

Amnesty International est d'autant plus alarmée par la poursuite de ces fournitures au vu des propos de l'ancien ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, qui récemment, sur le sujet des ventes d'armes à l'Égypte, déclarait à l'Assemblée nationale qu'il ne saurait débattre pour « *savoir si Mohamed Morsi était moins un dictateur que Abdel Fattah al-Sissi* ». Et d'ajouter : « *reste que la géopolitique ne se fonde pas uniquement sur le respect de certains critères à nos yeux essentiels et que nous nous attachons à essayer de faire respecter ; il y a aussi d'autres considérations dont nous devons bien tenir compte* »<sup>8</sup>. Amnesty International appelle une nouvelle fois la France à suspendre tous les transferts susceptibles d'alimenter la répression interne.

**Conflit armé.** Amnesty International dénonce également les licences d'exportation accordées en 2016 aux pays engagés dans la coalition se battant au Yémen, notamment à l'Arabie saoudite, leader de cette dernière, et aux Émirats arabes unis. Tous deux déploient par ailleurs des armements français dans le conflit.

L'Arabie saoudite est le second client de la France sur la période 2007-2016 et les Émirats arabes unis sont sur la même période le 6<sup>ème</sup> client de la France. La France a délivré des licences d'exportation à ces deux pays pour un montant de plusieurs milliards d'euros correspondant notamment à la fourniture : d'armes légères, d'armes à canon lisse d'un calibre supérieur à 20 mn, de munitions, de bombes, missiles, roquettes, de véhicules blindés, d'agents chimiques, de navires de guerre [...], d'aéronefs [...]. Concernant la seule Arabie saoudite, la France lui a livré 276 véhicules blindés de combat, des systèmes d'artillerie de gros calibre et 500 fusils de précision en 2016, selon le rapport annuel présenté au TCA.

En vendant des armes à ces pays, et aux autres membres de la coalition, la France alimente de graves violations, qui ont des effets dévastateurs sur les civils, et se rend complice des atrocités commises. Au cours de ces deux dernières années, Amnesty International a rassemblé des informations sur un vaste éventail de violations du droit international commises par tous les belligérants, dont certaines sont constitutives de crimes de guerre. La coalition dirigée par l'Arabie saoudite a mené des raids aériens incessants, tuant et blessant des civils et détruisant des habitations, des biens et des infrastructures civils dans des attaques menées sans discrimination ou visant délibérément des biens de caractère civil. Les forces pro-Houthis et anti-Houthis ont également procédé à des tirs aveugles d'artillerie, de mortiers ou de roquettes. Entre le pilonnage de zones civiles, le recrutement d'enfants soldats par le groupe armé des Houthis, les frappes aériennes illégales et l'utilisation récurrente de bombes à sous-munitions interdites par la coalition emmenée par l'Arabie saoudite, toutes les parties au conflit au Yémen ont fait preuve d'un mépris irresponsable pour la vie des civils et se sont rendues coupables de graves violations du droit international humanitaire.

Selon les estimations, quelques 18,8 millions de personnes au Yémen sont dépendantes de l'aide humanitaire et ont désespérément besoin de nourriture, d'eau, de carburant et d'abris pour survivre. Les Nations unies ont eu à tirer la sonnette d'alarme, soulignant que la malnutrition atteignait un tel niveau que le pays était au bord de la famine. Au moins 4 600 civils ont été tués et plus de 8 000 blessés depuis que la coalition menée par l'Arabie saoudite a commencé ses frappes aériennes au Yémen en mars 2015, déclenchant un conflit armé ouvert<sup>9</sup>. Par ailleurs, lors d'une récente visite en Arabie saoudite, le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme a conclu que l'Arabie saoudite n'avait pas pris de mesures concrètes pour enquêter sur de possibles crimes de guerre commis par ses propres forces dans le conflit au Yémen<sup>10</sup>.

Pendant la campagne présidentielle, le candidat Emmanuel Macron affirmait que la « *France n'a pas vendu tant que cela à l'Arabie Saoudite* ». Amnesty International a réuni en quelques mois 18.499 signatures<sup>11</sup> appelant la France à cesser ses transferts aux membres de la coalition engagée au Yémen, s'il reste un risque substantiel que ces armes servent à commettre ou faciliter des crimes de guerre ou autres graves violations. Elles ont été adressées à François Hollande, alors Président de la

---

<sup>8</sup> Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense sur les opérations en cours, Assemblée nationale, Compte-rendu n°31, 22 février 2017.

<sup>9</sup> A la date du 23 mars 2017.

<sup>10</sup> Amnesty International : « Arabie saoudite. La visite de Donald Trump risque de donner le feu vert à des violations des droits humains », 22 mai 2017.

<sup>11</sup> Voir : « [Ventes d'armes à la coalition au Yémen : l'Élysée refuse de recevoir Amnesty International](#) », 23 mars 2017, [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr).

République. Elle entend en remettre plusieurs autres milliers au nouveau Président de la République, malgré le silence continu opposé à notre action

**Vigilance.** Amnesty International restera extrêmement vigilante vis-à-vis de l'attitude du nouveau gouvernement en matière d'exportations d'armes et a déjà des sources d'inquiétudes. À l'occasion du débat parlementaire sur le projet de loi autorisant le rapprochement de l'entreprise française Nexter et de l'entreprise allemande KMW dans le domaine de l'armement terrestre, le candidat Emmanuel Macron (alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) indiquait au sujet des restrictions à l'exportation allemande que « *la politique d'export allemande présente donc cette sensibilité politique* » en référence au refus de l'Allemagne que des missiles Milan (antichar), produits conjointement par les deux pays soient exportés par la France à un pays du Golfe. Et d'ajouter : « *l'option prise ici est de développer des synergies à la fois stratégique et commerciale avec notre partenaire allemand sans qu'il puisse y avoir à ce stade de blocage, mais en continuant à définir une politique commune et en traitant cette sensibilité* »<sup>12</sup>.

Amnesty International rappelle vivement que le Traité sur le commerce des armes et la Position commune sont des instruments juridiquement contraignants destinés à protéger les populations civiles d'un commerce irresponsable et meurtrier. Aussi la France doit-elle se conformer à ces derniers, au risque sinon d'être complice de multiples violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Compte-rendu des discussions sur le projet de loi « *Croissance, activité et égalité des chances économiques* », Assemblée nationale, 9 février 2015.

<sup>13</sup> Voir notamment le communiqué d'Amnesty International : « *Yémen : Il faut enquêter sur le réseau de torture aux Émirats arabes unis et l'implication éventuelle des États-Unis* », 22 juin 2017.